

« Je sais cependant tout l'intérêt que mérite la ville de Lyon, et tout le prix qu'elle attache aux richesses de son Musée. J'ai été le premier à me rendre l'interprète de ses regrets auprès de la Cour des Pays-Bas, et je me suis empressé de solliciter en faveur de la ville de Lyon la cession des tableaux provenant de la Belgique que renferme son Musée. J'attends la réponse de cette Cour, et si, comme je l'espère, cette demande est prise en considération, je me ferai un plaisir de vous faire part d'une faveur à laquelle je sais tout le prix que vous attachez. »

*Le préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur.*

31 mars. — Après avoir mandé au comte de Vaublanc qu'il lui adresse une expédition de la lettre précédente, ce fonctionnaire ajoute, à propos de la surprise que M. de Pradel exprime de ce qu'on regarde comme étrangère à ses attributions la disposition exclusive des tableaux sortis du Musée général, et sur lesquels il prétendait que la couronne avait conservé tous ses droits :

« Je n'ai point à m'occuper de cette question, et j'ai lieu de craindre que la disposition des tableaux réclamés, qui proviennent de l'École belge, ne dépende pas plus des négociations extérieures que des décisions de l'Administration intérieure. Quand on a vu piller le Muséum, à Paris, sous les yeux du gouvernement et malgré les stipulations les plus formelles, on peut n'être pas complètement rassuré sur le sort des Musées de province qui recèlent des richesses échappées à ce pillage.

« Au reste, je dois prévenir V. Excellence qu'aucun des vingt-huit tableaux (1) demandés n'a été emballé ni en-

(1) Plus haut, ce nombre est diminué de quelques toiles ; mais un